

Sujet : PPV Carisey

De : MALLET Pierre (Chargé de mission dérogation espèces protégées) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/SBEP/DB (par centre serveur AC) <pierre.mallet@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 27/03/2024 à 15:15

Pour : "LAGALIS Emilien (Adjoint au chef d'unité) - DDT 89/SAAT/UADS"

<emilien.lagalis@yonne.gouv.fr>

Copie à : "DZIADKOWIAK Pierre (Chef adjoint du département biodiversité) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/SBEP/DB" <pierre.dziadkowiak@developpement-durable.gouv.fr>, sd89@ofb.gouv.fr

Bonjour,

Le service Biodiversité, Eau, Patrimoine de la DREAL est sollicité pour donner son avis sur le volet espèces protégées du projet de parc photovoltaïque de la commune de Carisey.

Le projet d'une emprise clôturée de 13 ha est implanté dans un habitat homogène de prairie mésophile en dehors de tout zonage environnemental réglementaire et de zone d'inventaire patrimonial.

Les inventaires naturalistes réalisés sont proportionnés aux enjeux présents sur le site. Ces inventaires mettent en évidence la présence d'espèces protégées comme le Bruant jaune ou la Barbastelle d'Europe. En revanche, les mesures d'évitement, de réduction et de suivis proposées notamment l'évitement de l'ensemble des sites de reproduction de l'avifaune et des chiroptères protégés sont de nature à limiter de manière significative les risques d'atteintes pour l'ensemble des espèces protégées.

Aussi, sous réserve du respect des mesures d'évitement et de réduction décrites dans l'étude écologique en pièce jointe, il n'est pas nécessaire pour la réalisation de ces travaux de déroger aux mesures de protection stricte des espèces protégées tel que prévu par l'article L.411-2 du code de l'environnement.

Cordialement,

--

Pierre MALLET

Chargé de mission dérogation espèces protégées

SBEP/DB

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté

5, voie Gisèle HALIMI BP 31269 25005 BESANCON CEDEX

A4.09

Tel : 03 39 59 63 09 - Mobile : 06 58 74 75 60

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté**

Instructions de téléchargement

Fichier joint :

- 03-2023.10.04-KRONOS-EI-Carisey.pdf (24 Mo)

Le fichier sera disponible jusqu'au **vendredi 26 avril 2024 à 16:15 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger le fichier listé ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=OuiL881-kccZNnfTZMZoRtUy9CqptmHIG9LnjCA283c>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder au fichier.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

— Pièces jointes : —

Instructions de téléchargement (fr).html

1,4 Ko